



TEXTE ADOPTÉ n° 227  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

14 février 2019

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification  
du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
sur les interprétations et exécutions audiovisuelles.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 211 (2014-2015), 496, 497 et T.A. 112 (2017-2018).*

*Assemblée nationale : 1020 et 1573.*

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, signé à Pékin le 26 juin 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 février 2019.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1020.

